

Portant sur la composition du bureau de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (Scrutin du 18 novembre 2025)

**RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR DE L'UFR
DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ET DU BUREAU DE DEPOUILLEMENT

SCRUTIN DU 18/11/2025

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-25-143 du 13 octobre 2025 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (scrutin du 18 novembre 2025) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-25-151 du 7 novembre 2025 portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR lettres, langues et sciences humaines (scrutin du 18 novembre 2025) ;
- Vu** les statuts de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 26 janvier 2023 (délibération n°2023-01-26-008) ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Portant sur la composition du bureau de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (Scrutin du 18 novembre 2025)

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
ARRETE**

ARTICLE 1 - Bureau de vote

1.1 Lieu

Compte tenu de l'absence de candidature déclarée recevable dans le collège usagers, le bureau de vote initialement prévu sur le site de Laval n'a plus lieu d'être. Seul le bureau de vote situé en salle E007 du bâtiment enseignement (site du Mans) est maintenu.

2.2. Composition

En application des dispositions de l'article 5.2 de l'arrêté SAGJ-25-143 du 13 octobre 2025, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président du bureau : Reza MIR-SAMII, doyen de l'UFR lettres, langues et sciences humaines

Assesseurs
François MESSNER
Nadine BADIN
Laurence CHABANEIX
Mélanie LEVEAU
Nathalie BRUN
Tommy CHIRON
François VIGNALE
Frédérique LEGUILLON
Fabienne BLIN
Lise DONIES

ARTICLE 2 - Composition du bureau de dépouillement

Le dépouillement est organisé dans les conditions prévues à l'article 10.1 de l'arrêté SAGJ-25-143 du 13 octobre 2025.

La composition du bureau de dépouillement, qui se tiendra en salle E007 du bâtiment enseignement, est arrêtée comme suit :

Président du bureau : Reza MIR-SAMII, doyen de l'UFR des lettres, langues et sciences humaines

Assesseurs
Nadine BADIN
Fabienne BLIN

Le Mans, le 14 novembre 2025,



Arrêté n°SAGJ-25-156

Portant sur la composition du bureau de vote et du bureau de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (Scrutin du 18 novembre 2025)

ARTICLE 3 - Exécution

La directrice administrative de l'UFR des lettres, langues et sciences humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4- Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l'UFR LLSH.



Delphine LETORT